

COMMUNE DE MERVILLE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	27

Date de la Convocation: 08/04/2013

Date d’Affichage : 18/04/2013

L’an deux mille treize et le 15 avril à 21 heure(s) 00, le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : M. Bernard TAGNERES, Maire de Merville

Présents :

MM. Bernard TAGNERES, Chantal AYGAT, Yves VERSAPUECH, Patricia OGRODNIK, Thierry VIGNOLLES, Anne-Marie DURRIS, Jean-Luc FOURQUET, Cécile LABORDE, Marie-Claude LEFEVRE, Julien COLTRO, Eric SANTAMANS, René BEGUE, Alexandrine MOUCHET, Marie-Line FAURIE, Nicole SUDRES, Sauveur GIBILARO, Christian PARIS, Nelly AUGUSTE, Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, Colette BEGUE, Marie-Thérèse TRECCANI, Patricia POUTREL, Jean-François LARROUX, Gilles MARTIN.

Absents/Excusés/Procurations :

Joséphine LABAYEN REMAZEILLES donne procuration à Anne-Marie DURRIS

Jean-Yves CHALMETON donne procuration à Patricia OGRODNIK

Secrétaire de séance : Nicole SUDRES

COMPTE RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2013**

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l’assemblée que le débat du conseil municipal sera enregistré afin de faciliter la réalisation du compte rendu. L’assemblée n’émet aucune objection.

Monsieur le Maire présente l’ordre du jour de la séance qui est arrêté comme suit :

➤ **Approbation du compte rendu du 27 février 2013**

1- ADMINISTRATION GENERALE

- a. Modification du règlement intérieur du conseil municipal
- b. Convention avec le centre de gestion pour une mission d’aide au recrutement
- c. Retrait de la commune de Launac du syndicat de Bouconne
- d. Achat par la commune d’un véhicule C.C.A.S à l’euro symbolique

2- ENFANCE – JEUNESSE

- a. Convention relative à l’exercice des fonctions d’assistant d’éducation « AVS » en dehors du temps scolaire

3- URBANISME

- a. Convention de transfert des équipements communs dans le domaine public du :
- Lotissement « Les Téoulets »
 - Lotissement « Le Soulan des Téoulets »

4- FINANCES

- a. Budget :
- Compte administratif 2012
 - Compte de gestion 2012
 - Affectation des résultats 2012
 - Budget prévisionnel 2013
 - Taux d'imposition des taxes directes locales

5- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gille MARTIN fait part de son souhait d'intégrer au compte rendu « la motion à débattre » qu'il avait formulée lors du dernier conseil du 27 février 2013, à savoir :

- *La minorité demande la mise à disposition gracieuse d'un terrain pour la construction d'un collège à Merville par le conseil général (délai à négocier)*
- *La réserve foncière « Lartigue » peut accueillir cet équipement départemental en sus des équipements communaux*
- *Compte tenu des 300 permis de construire déposés ou imminents accroissant la population démographique et les besoins en équipements scolaires associés, le débat sur les projets est plus urgent que jamais.*

Monsieur le Maire confirme que la modification sera effectuée.

Madame Patricia POUTREL propose de modifier l'intervention de Madame Joséphine LABAYEN en P 5 du compte rendu, en remplaçant le mot « consensus » par « accord de la majorité des membres des commissions environnement et urbanisme ».

Monsieur le Maire propose de rajouter également l'intervention de Madame Alexandrine MOUCHET qui suggère d'inviter Madame Véronique VOLTO pour débattre de la construction du futur collège sur la commune de Merville.

Approbation du compte rendu du 27 février 2013

Monsieur le Maire demande que les corrections soient apportées et soumet le compte rendu à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 26, contre : 1

1- ADMINISTRATION GENERALE

Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire informe que concernant le règlement intérieur du conseil municipal validé le 20 janvier 2012, le contrôle de légalité de la préfecture nous demande de supprimer la limite de durée consacrée aux questions orales lors des conseils municipaux.

Il convient d'apporter une correction à notre règlement intérieur, à savoir, point 2.5, « questions orales », page 5/11, supprimer la troisième ligne : « La durée consacrée aux questions orales est limité à 15 minutes ».

Monsieur Gilles MARTIN rappelle que lors de la mise en place du règlement intérieur, il avait évoqué des remarques et souhaité apporter certaines modifications.
Monsieur le Maire explique que la modification du contenu du règlement sera réalisée après les prochaines élections municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la modification du règlement intérieur

Convention avec le centre de gestion pour une mission d'aide au recrutement

Monsieur le maire informe que dans le cadre du recrutement d'un agent pour le poste de directeur général des services, il a souhaité s'adjoindre des services du Centre de Gestion pour une mission d'aide au recrutement, créée conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Monsieur le Maire fait part du choix « PACK 1 » qui comprend :

- Analyse de l'adéquation entre le profil et les candidatures
- Jury de recrutement
- Mise en situation des candidats
- Conseil et assistance au recrutement

Pour un montant de 700 €.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour signer la convention.

Madame Patricia POUTREL s'interroge sur la date de départ de notre directrice générale des services ainsi que le solde de ses congés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à signer la convention

Retrait de la commune de Launac du syndicat de Bouconne

La commune de Launac a annulé son adhésion au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne sur la compétence « études, réalisation et exploitation d'un équipement polyvalent, destiné à l'accueil et aux activités des enfants en centre de loisirs, ainsi que toute activité pouvant être organisée au sein de cette structure ».

Le conseil syndical a approuvé ce retrait en date du 26 décembre 2012, l'article L5211-19 du C.G.C.T stipule que l'ensemble des adhérents doivent se prononcer sur le retrait d'un des membres.

Il convient donc que la commune de Merville adhérente du syndicat, se prononce sur le retrait de la commune de Launac.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le retrait de la commune de Launac du syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.

Madame Marie-Thérèse TRECCANI demande s'il y aura une incidence financière pour les autres communes.

Monsieur Patrick DI BENEDETTO répond dans la négative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le retrait de la commune de Launac.

Achat par la commune d'un véhicule C.C.A.S à l'euro symbolique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au transfert du portage de repas à domicile à un prestataire privé, le véhicule précédemment dédié à cette fonction, n'est plus nécessaire au service du CCAS.

Il est aujourd'hui utilisé par le service technique de la commune.

Pour des raisons de gestion, il est opportun que la commune en devienne propriétaire.

Le CCAS a délibéré pour effectuer cette cession à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation de cet achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'achat du véhicule
- Autorise le maire à signer les pièces nécessaires à cette acquisition

2- ENFANCE-JEUNESSE

Convention relative à l'exercice des fonctions d'assistant d'éducation « AVS » en dehors du temps scolaire.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mise en place d'un poste d'assistant d'éducation « A.V.S » sur le temps du repas de midi, il est nécessaire de mettre en place une

convention avec l'Education Nationale. Il précise que dans ce cadre, l'AVS reste à la charge de l'Education Nationale qui assure tous les frais inhérents à sa fonction.

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention
- Autorise le maire à signer les pièces nécessaires

3- URBANISME

Convention de transfert des équipements communs dans le domaine public du Lotissement « Les Téoulets »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame OGRODNIK qui informe le conseil municipal de la signature d'une convention de transfert des équipements communs d'un lotissement en cours de création permet à l'aménageur de se substituer à l'obligation de constituer une association syndicale conformément aux articles R442-7 et R442-8 du code de l'urbanisme. C'est dans ce sens qu'il soumet à l'appréciation de l'assemblée délibérante le projet de convention (suite à un dépôt de permis d'Aménager pour la réalisation des lotissements « Les Téoulets»). Celle-ci précise entre autre, les délais et les modalités de la prise en charge des équipements communs du lotissement par la commune.

Monsieur Thierry VIGNOLLES souligne que cette convention permet de contrôler en amont les équipements.

Madame Patricia OGRODNIK indique qu'une personne de la mairie effectue un suivi chantier qui est obligatoire.

Madame Patricia POUTREL demande si la commune a accordé le permis, et s'interroge sur la surface des parcelles par rapport à la loi sur l'eau.

Madame Patricia OGRODNIK confirme que la surface est inférieure à 10 hectares et que la loi sur ne s'applique donc pas.

Madame Marie-Thérèse TRECCANI souhaite savoir si le schéma directeur du pluvial a été présenté à la commune.

Madame Patricia OGRODNIK informe que la commune est en attente et qu'une partie sera présentée prochainement.

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 25, Abstentions : 2

- Approuve la convention
- Autorise le maire à signer la convention de transfert des équipements commun

Convention de transfert des équipements communs dans le domaine public du Lotissement « Le Soulan des Téoulets »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la signature d'une convention de transfert des équipements communs d'un lotissement en cours de création permet à l'aménageur de se substituer à l'obligation de constituer une association syndicale conformément aux articles R442-7 et R442-8 du code de l'urbanisme. C'est dans ce sens qu'il soumet à l'appréciation de l'assemblée délibérante le projet de convention (suite à un dépôt de permis d'Aménager pour la réalisation du lotissement « Le Soulan des Téoulets »). Celle-ci précise entre autre, les délais et les modalités de la prise en charge des équipements communs du lotissement par la commune.

Le conseil municipal est appelé à délibérer afin d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Pour : 25, Abstentions : 2

- Approuve la convention
- Autorise le maire à signer la convention de transfert des équipements du lotissement

4- FINANCES

Monsieur le maire donne la parole à Madame Anne-Marie DURRIS, adjointe déléguée aux finances qui intervient sur la présentation de l'ensemble du budget.

Compte administratif

Madame Anne-Marie DURRIS présente le dossier et explique que dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2013, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2012 qui est en concordance avec le compte de gestion du trésorier.

Monsieur Gilles MARTIN s'interroge sur la différence de montant de 159 000€ lié à l'excédent N-1 du document final version informatique, avec le premier document reçu par courrier.

Madame Anne-Marie DURRIS explique qu'une erreur est survenue sur un fichier lors de l'envoi du premier document.

Monsieur Gilles MARTIN met en exergue la décision de l'augmentation des taxes.

Monsieur le Maire répond que le débat sera ouvert au prochain sujet.

Pour l'approbation du compte administratif, Monsieur le Maire se retire de la salle et cède la présidence de la séance au premier adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 24 ; Abstentions : 3

Affectation des résultats 2012 au BP 2013

Madame Anne-Marie DURRIS explique l'affectation des résultats de l'année.

Monsieur Gilles MARTIN intervient et souhaite connaître l'état d'avancement des projets de l'OMPCA.

Monsieur le Maire précise que ces opérations dépendent de la Communauté de Communes.

Les dossiers de toutes les communes sont en attente d'informations car les partenaires sollicités pour cette opération, le Conseil Général et le Conseil Régional, n'ont pas encore fait connaître le niveau de leurs participations.

Mme l'adjointe déléguée aux finances explique :

Vu les instructions de la M14.

Considérant que le compte administratif présente des résultats selon les documents fournis à l'assemblée délibérante, il est proposé les affectations suivantes :

Fonctionnement:

Résultat antérieur reporté:	159 710,41
Résultat 2012:	292 138,09
Résultat cumulé:	451 848,50

Investissement

Résultat antérieur reporté:	- 114 430,34
Résultat 2012:	- 3541,70
Résultat cumulé:	- 117 972,04

Restes à réaliser en dépenses : 38 236,97

Restes à réaliser en recettes : 101 239

Solde des Restes à Réaliser : 63 002,03

Besoin de financement : 54 970,01

Affectation :

Compte R 1068 : 54 970,01

Compte R 002 : 396 878,49

Compte D 001 : 117 972,04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 23, Contre : 3, Abstention : 1, approuve la reprise du résultat.

Subvention aux associations

Madame Anne-Marie DURRIS donne la parole à l'adjointe déléguée aux associations qui explique que conformément à l'annexe du budget précisant la répartition des subventions aux associations, le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour le versement des subventions allouées aux associations.

Madame Marie-Thérèse TRECCANI soulève le fait qu'un adjoint délégué aux associations et conjointement président d'une association, ne peut pas participer au débat.

Madame Chantal AYGAT répond qu'il n'existe pas d'interdiction sur le principe, par rapport à sa délégation de fonction, en revanche elle ne participera pas au vote.

Madame Marie- Thérèse TRECCANI s'interroge sur le nombre d'associations qui ont signées la convention qui est un dispositif à caractère obligatoire.

Madame Chantal AYGAT informe que la procédure est en cours de réalisation et que la commission participe activement à l'achèvement des signatures ces conventions.

Avant le vote, et afin d'éviter tout conflit d'intérêt, 4 présidents d'associations élus quittent la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- 21 pour, 2 contre, approuve le versement de la subvention aux associations.

Versement de la subvention au CCAS et SIVU RIVAGE

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une modification d'écriture concernant l'attribution de la contribution versé au CCAS par la commune.

Il explique qu'à ce jour la commune verse au CCAS une contribution renforcé pour que le CCAS puisse participer au SIVU RIVAGE. Afin d'améliorer la clarté des chiffres il propose que la participation de la commune soit directement versé au SIVU RIVAGE.

La commune versera donc au SIVU RIVAGE la somme de 82952€

Budget Général

Madame Anne-Marie DURRIS rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2312-2 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'examen du budget général et à voter les dépenses et les recettes. Elle présente le budget à l'assemblée délibérante.

Monsieur Gilles MARTIN désapprouve cette année la présentation sans détail qui manque de pertinence et souhaite une méthode plus vertueuse qui lui permettrait de comprendre.

Afin de permettre une meilleure compréhension, Monsieur Gilles MARTIN regrette l'absence de détail par chapitre.

Madame Anne-Marie DURRIS propose de recevoir les élus en rendez-vous à partir de fin avril.

Elle indique que ce document a été élaboré à l'identique de la Communauté de Communes Save et Garonne.

A propos du chapitre 65, question sur la ligne 6554- « Organ regroup » en très forte augmentation, il est évoqué un montant SMEA pour environ 92000€ pour un arriéré sur l'assainissement pluvial, Madame POUTREL souhaite savoir de quels travaux il s'agit.

Elle demande également sur la ligne 6865-« dotation provision risques financiers » à quoi correspond la somme de 8756€ qui succède aux 3500€ inscrits l'an dernier.

Madame Anne-Marie DURRIS ainsi que le Maire indiquent qu'il s'agit de dettes d'administrés, non encore remboursées et inscrite sur le budget à la demande du percepteur.

Monsieur le Maire précise que le budget se vote par chapitre et que le contenu est travaillé en commission finances.

Mme Anne-Marie DURRIS énumère et commente différents chapitres concernant le fonctionnement courant de la commune.

Monsieur Gilles MARTIN s'interroge sur l'augmentation de 15% de la totalité du budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire l'explique par une forte augmentation de la ligne du personnel qui répond aux besoins exprimés par les des services et les élus.

Monsieur Gilles MARTIN souhaite des précisions sur les dépenses qui justifient l'augmentation des taxes foncières et d'habitations.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'assurer le financement des investissements futurs, il y a une volonté politique d'avoir une augmentation légère et régulière plutôt qu'une augmentation brutale.

Il précise que ce pourcentage est identique à l'inflation 2012.

Les taux se déclineront donc de la manière suivante :

Taxes	Taux 2012	Taux proposé en 2013
Habitation	15.93%	16,12%
Foncier bâti	17.99%	18,21%
Foncier non bâti	100,44%	101,65%

Monsieur le Maire soumet les taux proposés au vote du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

21 pour, 4 contre, 1 abstention, valide l'augmentation des taux.

Tarifs des services publics et des droits de place.

Madame Anne-Marie DURRIS rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de fixer les tarifs des services publics et des droits de place de la commune et propose de ne pas effectuer d'augmentation pour l'année 2013, soit :

Thèmes	Tarifs 2012	Tarifs 2013
LOCATION DES SALLES		
<u>Salle des Fêtes (à côté de la mairie) :</u>		
<i>Réservée aux Mervillois</i>		
- Location		
• du 15/04 au 14/10	90€	90€
• du 15/10 au 14/04	95€	95€
•		
- Jeunes et enfants le mercredi de 14h à 17h	Gratuit	Gratuit
- Mineurs :		
➤ 1 ^{ère} location dans l'année	Gratuit	Gratuit
➤ à partir de la 2 ^{ème} location	45€	45€
• juillet et août	50€	50€
- Caution dans tous les cas	200€	200€
<u>Salle Polyvalente (juillet, août uniquement):</u>		
Location (mobilié compris)		
- pour les Mervillois		
• Juillet et août	330 €	330 €

caution	500 €	500 €
arrhes	100 €	100 €
- pour les non Mervillois		
• Juillet et août	830 €	830 €
caution	500 €	500 €
arrhes	100 €	100 €
LOCATION DU MATERIEL		
<p>Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2013. Cette location s'entend en fonction de la disponibilité du matériel et pour une période de 72h maximum. Elle est réservée aux Mervillois. Elle est gratuite pour les associations mervilloises qui organisent des manifestations sur la commune.</p> <p>Par lot, pour 10 personnes (tables, chaises ou bancs) = 5 €. Dans tous les cas, une caution de 150 € sera demandée.</p>		
CIMETIERES DE MERVILLE		
Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juin 2013.		
* Concessions : durée 50 ans		
. caveau et tombale 6 m ²	420 €	420 €
. tombe adulte et enfant	325 €	325 €
* Columbarium : durée 50 ans	330 €	330 €
* Dépositaire :		
. de 0 à 1 mois	gratuit	gratuit
. de 2 à 6 mois	20 €/mois	20 €/mois
. de 7 à 9 mois	35 €/mois	35 €/mois
. de 10 à 12 mois	50 €/mois	50 €/mois
DROITS DE PLACE		
Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juin 2013.		
* le ml/jour	0,50 €	0,50 €
* le ml/mois	1,50 €	1,50 €
* le ml/trimestre	4,00 €	4,00 €
PHOTOCOPIES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juin 2013		
* photocopie recto A4 noir	0,25 €	0,25€
* photocopie recto-verso A4 noir	0,35 €	0,35 €
* photocopie recto A4 couleur	0,55 €	0,55 €
* photocopie recto-verso A4 couleur	0,65 €	0,65 €
* photocopie recto A3 couleur et documents cadastraux	0,80 €	0,80 €
* photocopie recto-verso A3 couleur	0,90 €	0,90 €

Tarification des droits de place pour forains

Catégories : Boutiques

A	BOUTIQUES	TARIFS
A1	Confiserie	2.93 €/m2
A2	Grues, boutiques	-0 à 20m2 : 3.29 €/m2 -20m2Supp. : 1.54 €/m2 -Au-delà : 0.51 €/m2
A3	Cascades	90 € l'emplacement
B	Gros Métiers	0.62 €/m2
C	Petits manèges	1.18 €/m2
D	Zone Bleu	
D1	Gros métiers	250€ l'emplacement
D2	Petit métier	200 € l'emplacement
D3	Baraques	60 € l'emplacement
	Caravanes	10 €/semaine/caravane

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 23, contre : 4

Concernant le budget investissement Madame DURRIS précise les modifications des règles d'attribution de subventions du Conseil Général :

- Subventions destinées aux communes inférieures à 5000 habitants
- Plafonnement des dépenses
- Mise en place d'une classification en termes de priorité pour l'année 2013.

Orientation de la commune concernant les opérations majeures :

1. Rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes
2. Extension du groupe scolaire, création de 2 classes supplémentaires
3. Acquisitions de la maison du village en prévision de la réalisation du centre social.

Monsieur Gilles MARTIN souhaite savoir où figure l'achat de la maison par le CCAS à la Commune

Monsieur le Maire l'informe que cette opération paraîtra sur les achats de l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Pour : 23, Contre 4 approuve l'adoption de budget

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 23h40.

